



2026_IABM_018 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mercredi 21 octobre 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Michel SOLER, M. Raymond BERDOU, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Victor DENOUVION

Absents :

M. Alain TOMEIO, M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES

Délibération N°2026_IABM_018

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 2026

Vu les articles L5421-1 et L.3121-13 du CGCT prévoit que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président. Il contient les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions. »

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver le procès verbal du Conseil d'Administration du 9 Juin 2026

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme



Nicole QUILLIEN
Madame la Présidente de
l'institution interdépartementale
du barrage de Montbel
22 oct. 2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 09 JUIN 2026

Présidente : Madame Nicole QUILLIEN

Liste de présence :

Présents :

Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Paul FERRE, M. Alain TOMEO, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Raymond BERDOU, Mme Muriel FREYCHE

Absents :

Mme. Christine TEQUI, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES, M. Victor DENOUVION, M. Jean-Michel SOLER, M. Pascal BOUREAU

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

La séance est ouverte à 11h00.

La séance débute par l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 Mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif au compte de gestion 2025 du budget principal

Dossier N° 2 : COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Résumé
COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions des articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente propose :

- D'arrêté le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget principal de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 100 066,11	2 257 361,71	3 357 427,82
Titres de recettes émis	1 069 294,21	1 920 858,21	2 990 152,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 100 066,11	2 257 361,71	3 357 427,82
Mandats émis	689 016,19	2 054 899,73	2 743 915,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	380 278,02	-	246 236,50
Déficit	-	134 041,52	-

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Résultats de fonctionnement	406 789,82	-134 041,52	241 882,19
Résultats d'investissement	-30 866,11	380 278,02	349 411,91
TOTAL	375 923,71	246 236,50	591 294,10

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2025 arrêté à 591 294,10€ est conforme au résultat du Compte Administratif 2025.

Adopté à l'unanimité.
8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif au budget principal

Dossier N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Résumé
Compte Administratif 2025 - Budget Principal
Imputations budgétaires

L'exercice budgétaire 2025 se solde par un excédent global de clôture de 591 294.10 € qui se répartit comme suit :

- Excédent de la section d'investissement : 349 411.91 €
- Excédent de la section de fonctionnement : 241 882.19 €

Investissement

Investissement	CA 2024	CA 2025	Ecart
Dépense	1 261 897	719 882	-542 015
Réel			
Investissements	516 909	354	-516 555
Ordre			
Frais d'études suivis de réalisation	74 988		-74 988
Déficit d'investissement reporté		30 866	30 866
Amortissement subvention	670 000	688 662	18 662
Recette	1 231 031	1 069 294	-161 737
Réel			
FCTVA (investissement n-2)	1 720	249 196	247 477
Subvention perçue	400 422		-400 422
Ordre			
Excédent reporté	631		-631
Couverture du déficit d'investissement		30 866	30 866
Frais d'études suivis de réalisation	74 988	0	-74 988
Amortissement stock	753 270	789 232	35 962
RESULTAT	-30 866,11	349 411,91	380 278,02

Les dépenses totales de la section se sont élevées à 719 882.30 €. Outre les opérations d'ordre (719 528.30 €), seul 354 € ont été investis pour la réalisation d'un diagnostic amiante.

Le montant des recettes, hors couverture du déficit antérieur, est égal à 1 038 428.10 €, dont 249 196.36 € de FCTVA issus les travaux de la prise d'eau du Peyrat. Le solde est constitué par l'autofinancement obligatoire.

Fonctionnement

Fonctionnement	CA 2024	CA 2025	Ecart
Dépense	1 995 482	2 054 900	59 418
Réel			
Marché public gestion barrage SMDEA	506 403	525 289	18 887
Valorisation de personnel	36 694	32 864	-3 830
Impôts et taxes	640 322	628 060	-12 262
Divers	51 073	72 981	21 908
Accès réseau EDF	7 720	6 474	-1 246
Ordre			
Amortissement stock	753 270	789 232	35 962
Recette	2 402 272	2 296 782	-105 490
Réel			
Vente d'électricité	58 374	70 537	12 163
Vente d'eau aux irrigants	335 683	328 205	-7 478
Aide à la gestion des étiages			
Contributions collectivités membres (variable section F)	790 194	790 195	1
Autres produits	2 228	43 259	41 031
Ordre			
Reprise sur excédent de fonctionnement			
Amortissement subvention	670 000	688 662	18 662
Excédent reporté	545 793	375 924	-169 869
RESULTAT	406 789,82	241 882,19	-164 907,63

La section de fonctionnement est arrêtée à 2 054 899.73 € (soit +2.98 % par rapport à 2024) en dépenses, et à 1 920 858.21 € en recette, hors reprise de l'excédent antérieur.

La gestion technique et l'exploitation du barrage (525 289.18 €, en progression suite au passage d'un nouveau marché), les frais fiscaux (628 060 €), et l'autofinancement obligatoire (789 231.74€) constituent l'essentiel des dépenses.

Enfin, les 112 318.81 € (+15 831.56 €) restants représentent les dépenses de gestion courantes (assurances, frais de gestion administratif, accès au réseau électrique, etc.). La progression s'explique par la réalisation d'une étude sur les courbes de défaillance (16 800 €).

L'essentiel des recettes est composé de la participation des collectivités membres de l'Institution pour 790 195 €, le produit de la vente d'eau aux irrigants pour 328 205.16 €, toujours à un niveau bas en raison d'un faible remplissage du barrage, et la vente d'électricité à hauteur de 70 537 € (+12 163 €).

Le solde provient de petites recettes, notamment d'occupation du domaine public de l'Institution, un remboursement d'assurance (pour un sinistre sur les micros centrales), et d'opérations d'ordre.

La Présidente propose :

- D'approuver, Conformément aux articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport et le Compte Administratif 2025, lequel est conforme avec le Compte de Gestion présenté par Madame le Payeur Départemental de l'Ariège et se soldant par un excédent de la section d'investissement de 349 411.91 € et un excédent de la section de fonctionnement de 241 882.19 € soit un solde global de clôture de 591 294.10 €

Madame Nicole QUILLIEN Présidente de l'IABM ne prend pas part au vote du présent rapport

Adopté à l'unanimité.

7 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif à l'affectation des résultats 2025 du budget principal

Dossier N° 4 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Résumé
Affectation des Résultats 2025
Imputations budgétaires

La gestion 2025 du budget principal de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel, laisse apparaître un excédent global de clôture égal à 591 294,10 € avec :

- Un excédent de la section d'investissement de 349 411,91 €,
- Un excédent de la section de fonctionnement de 241 882,19 €.

La Présidente propose :

- D'affecter le résultat 2025 du budget principal, conformément aux principes définis par la nomenclature M57 comme suit :
 - 349 411,91€ à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté » de la section d'investissement.
 - 241 882,19€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget principal

Dossier N° 5 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026 -

Résumé
Décision modificative n°1 – Exercice 2026 - Budget Principal
Imputations budgétaires

BUDGET PRINCIPAL (nomenclature M57)

En application de l'article L3312-6 du CGCT, il convient d'adopter une décision modificative afin d'affecter les résultats 2025.

La décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 de l'Institution de Montbel est équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 527 342.10 €, dont 220 765.91 € en section d'investissement et 306 576.19 € en section de fonctionnement.

Fonctionnement

Fonctionnement	BP 2026	DM1 2026
Dépense	2 097 000	306 576,19
Réel		
Marché public gestion barrage SMDEA	537 000	
Valorisation de personnel	38 000	
Impôts et taxes	645 000	
Divers	61 000	
Réserve		306 576,19
Accès réseau EDF	16 000	
Ordre		
Amortissement stock	800 000	
Autofinancement complémentaire	0	
Recette	2 097 000	306 576,19
Réel		
Vente d'électricité	60 000	31 000,00
Vente d'eau aux irrigants	510 000	41 999,00
Aide à la gestion des étiages	0	
Contributions collectivités membres (variable section F)	790 195	
Autres produits	46 805	-44 305,00
Ordre		
Amortissement subvention	690 000	36 000,00
Excédent reporté		241 882,19

En recette, il est prévu :

- Le report du résultat 2025 de fonctionnement pour 241 882.19 €,

- Un ajustement des produits de la vente d'eau 2025 au regard de ce qui a été effectivement constaté soit + 41 999 €, et de la vente d'électricité suite à la reprise des (+31 000 €)

- La suppression de 44 305 € en produits exceptionnels qui avaient été inscrits en anticipation de la reprise des résultats pour équilibrer le budget primitif.

Le solde est constitué par des opérations d'ordre

En dépense, 306 576.19 € supplémentaires sont inscrits en réserve. Ils permettront de faire face à d'éventuelles charges nouvelles.

Investissement

Investissement	BP 2026	DM1 2026
Dépense	1 012 000	220 765,91
Réel		
investissements	322 000	184 411,91
Ordre		
Frais d'études suivis de réalisation	0	354,00
Amortissement subvention	690 000	36 000,00
Recette	1 012 000	220 765,91
Réel		
FCTVA (investissement n-2)	83 000	
Emprunt	129 000	-129 000,00
Ordre		
Excédent reporté		349 411,91
Frais d'études suivis de réalisation	0	354,00
Amortissement stock	800 000	
autofinancement complémentaire	0	

En recette, outre les opérations d'ordre, l'emprunt d'équilibre de 129 000 € peut être retiré en intégralité suite à la reprise de l'excédent antérieur reporté.

Cela permet en dépense d'inscrire 184 411.91 € en travaux et études pour notamment financer les travaux de réparation de la vanne de régulation (intervention urgente) et réparer une digue suite à un glissement de terrain.

La Présidente propose :

- D'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 de l'Institution de Montbel équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 527 342.10 €, dont 220 765.91 € en section d'investissement et 306 576.19 € en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif au compte de gestion 2025 du budget régie

Dossier N° 6 : COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET REGIE

Résumé
COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET RÉGIE

Conformément aux dispositions des articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

La Présidente propose :

- D'arrêter le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget Régie de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	-	70 537,84	70 537,84
Titres de recettes émis	-	91 021,49	91 021,49
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	-	70 537,84	70 537,84
Mandats émis	-	70 537	70 537
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	-	20 484,49	20 484,49
Déficit	-	-	-

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Résultats de fonctionnement	10 537,84	20 484,49	31 022,33
Résultats d'investissement	-	-	-
TOTAL	10 537,84	20 484,49	31 022,33

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2025 arrêté à 31 022,33 € est conforme au résultat du Compte Administratif 2025.

Adopté à l'unanimité.
8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif au compte administratif 2025 du budget régie

Dossier N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET REGIE

Résumé
Compte Administratif 2025 – Budget Régie
Imputations budgétaires

L'exercice budgétaire 2025 se solde par un excédent global de clôture de 31 022.33 € pour la seule section de fonctionnement.

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 70 537 €, soit le montant du reversement de la vente d'électricité au budget principal.

Les recettes arrêtées à 101 559.33 € sont constituées du produit de la vente d'électricité à hauteur de 91 021.49 €, et de l'excédent antérieur reporté pour 10 537.84 €.

La Présidente propose :

- D'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe de la régie électrique, lequel est conforme avec le Compte de Gestion présenté par Madame le Payeur Départemental de l'Ariège, présentant un excédent global de clôture de 31 022.33 € pour la seule section de fonctionnement

Madame Nicole QUILLIEN Présidente de l'IABM ne prend pas part au vote du présent rapport

Adopté à l'unanimité.

7 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif à l'affectation des résultats 2025 du budget régie

Dossier N° 8 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET REGIE

Résumé
Affectation des résultats 2025 du Budget annexe
Imputations budgétaires

La gestion 2025 du budget de la Régie de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel fait apparaître un excédent global de clôture égal à 31 022,33€ avec :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 31 022,33 €.

Le budget de la Régie de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel n'exécutant pas de section d'investissement, conformément aux articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente propose :

- D'affecter le résultat 2025 du budget régie, conformément aux principes définis par la nomenclature M4 comme suit :
 - 31 022,33 € en recettes à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

La séance se poursuit avec la présentation du rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget régie

Dossier N° 9 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026 – BUDGET REGIE

Résumé
Décision modificative n°1 – Exercice 2026 - Budget Régie
Imputations budgétaires

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE (nomenclature M4)

La décision modificative n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe pour la production d'électricité de l'Institution de Montbel est équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 31 022.33 €. Elle impacte uniquement la section de fonctionnement

Fonctionnement	BP 2026	DM1 2026
Dépense	60 000,00	31 022,33
Reversement au budget principal	60 000,00	31 022,33
Recette	60 000,00	31 022,33
Vente d'électricité	60 000,00	
Excédent reporté		31 022,33

En recette, le résultat 2025 est repris pour 31 022.33 €.

Ce même montant est repris en dépense en reversement supplémentaire au budget principal

La Présidente propose :

- D'adopter la décision modificative n°1 – exercice 2026 du budget annexe pour la production d'électricité de l'Institution de Montbel équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 31 022.33 €.

Adopté à l'unanimité.

8 pour, 0 contre, 0 abstention(s),

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Présidente de l'I.I.A.B.M.

